

Association Départementale



OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES
pédagogie coopérative

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DE SEINE MARITIME

Association Loi 1901
Siège social : 10, route de Dieppe
76960 NOTRE DAME DE BONDEVILLE

Exercice clos le 31 août 2018

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



Association Départementale



OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES
pédagogie coopérative

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DE SEINE MARITIME

Association Loi 1901

Siège social : 10, route de Dieppe

76960 NOTRE DAME DE BONDEVILLE

Exercice clos le 31 août 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E de Seine Maritime relatifs à l'exercice clos le 31 août 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».



Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 1 020 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 1 076 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 1 003 sur 1 098 lors de l'exercice précédent) ;
- A l'actif du bilan agrégé de l'association figure, pour une somme de 30 271,53 €, le total des écarts débiteurs entre l'actif et le passif, constatés dans 6 comptes rendus financiers comptabilisés ; ce montant, libellé "*erreurs débitrices*", est inclus dans le poste "*autres créances*". De même, au passif du bilan agrégé de l'association figure, pour une somme de 172,71 €, le total des écarts créditeurs entre l'actif et le passif, constatés dans 5 comptes rendus financiers comptabilisés ; ce montant libellé "*erreurs créditrices*", est inclus dans le poste "*autres dettes*". Les sources de ces écarts n'ont pas pu être expliquées au jour de l'établissement de ce rapport ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 16 janvier 2019

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé Willi

Commissaire aux Comptes



BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DE SEINE MARITIME

ACTIF	31.08.2018			31.08.2017	PASSIF	31.08.2018	31.08.2017
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques	1 373	1 373			Fonds associatif	799 833	781 139
Terrains	29 839		29 839	29 839	Report à nouveau	4 955 015	4 739 899
Constructions	215 557	78 341	137 216	144 091	Résultat de l'association	35 841	147 954
Installations et matériels d'activités	3 078	3 078		3	Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	26 509	20 640	5 870	2 466	TOTAL FONDS PROPRES	5 790 689	5 668 992
Immobilisations en cours					PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières	23		23	8	Provisions pour charges	39 713	37 830
					Fonds dédiés sur subventions		15 556
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	276 379	103 432	172 947	176 408	TOTAL PROVISIONS	39 713	53 387
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	9 027		9 027	7 711	Emprunts OCCE		
					Emprunts & dettes financières		
Coopératives et usagers divers	2 251		2 251	8 604	Fournisseurs	628	131
Comptes courants OCCE					Dettes fiscales et sociales	4 746	6 863
Autres créances (dont erreurs débitrices)	79 149		79 149	24 578	Comptes courants OCCE	671	2 589
Trésorerie	5 587 676		5 587 676	5 527 171	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	15 330	13 238
Charges constatées d'avance	728		728	728	Produits constatés d'avance		
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 678 831		5 678 831	5 568 791	TOTAL DETTES	21 376	22 820
TOTAL GENERAL	5 955 210	103 432	5 851 778	5 745 199	TOTAL GENERAL	5 851 778	5 745 199



COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

OCCE DE SEINE MARITIME

	2017/2018	2016/2017
<i>PRODUITS D'EXPLOITATION</i>		
Cotisations perçues	1 866 444	1 984 559
Ventes de produits pour cessions	3 041 617	2 943 307
Prestations de service et animations	1 033 103	867 444
Subventions d'exploitation	2 278 008	2 095 621
Produits divers de gestion courante	895 871	786 571
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Report des ressources non utilisées sur subventions affectées	15 556	11 490
TOTAL	9 130 600	8 688 993
<i>CHARGES D'EXPLOITATION</i>		
Achats de fournitures à céder	1 890 118	1 796 923
Variation des stocks de fournitures à céder	-1 316	3 332
Achats de fournitures administratives	3 415	3 206
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	6 200 055	5 711 715
Impôts et taxes	2 517	2 635
Salaires	31 797	27 979
Charges sociales	13 158	10 856
Autres charges	793 586	760 560
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	191 070	210 378
Dotations aux provisions	1 883	1 940
Engagements à réaliser sur subventions affectées		14 956
TOTAL	9 126 283	8 544 481
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	4 317	144 512
<i>PRODUITS FINANCIERS</i>		
Produits des valeurs mobilières	20 990	12 870
Reprises sur provisions		
TOTAL	20 990	12 870
<i>CHARGES FINANCIERES</i>		
Intérêts et charges assimilées	33	11 498
Dotations aux provisions		
TOTAL	33	11 498
RESULTAT FINANCIER (II)	20 957	1 372
RESULTAT COURANT (I + II)	25 274	145 884
<i>PRODUITS EXCEPTIONNELS</i>		
Sur opérations de gestion	274 233	274 978
Sur opérations en capital		
Reprises sur amortissements et provisions		
TOTAL	274 233	274 978
<i>CHARGES EXCEPTIONNELLES</i>		
Sur opérations de gestion	263 666	272 908
Sur opération en capital		
Dotations aux amortissements et provisions		
TOTAL	263 666	272 908
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	10 567	2 070
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	35 841	147 954

ANNEXE DE L'ASSOCIATION OCCE DE SEINE MARITIME

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2018. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

	Exercice clos	Exercice précédent
Les données caractéristiques sont :		
Total du bilan :	5 851 777,88 €	5 745 198,87 €
Résultat de l'exercice :	35 841,29 €	147 954,08 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	1 076	1 098
dont coopératives et foyers agrégés :	1 020	1 003
dont coopératives et foyers non agrégés :	56	95
Nombre de coopérateurs :	120 648	121 990
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	17 700	17 670
soit un équivalent temps plein de	10	10 personne(s).

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit globalement dans la continuité de l'exercice précédent. A noter une hausse des produits d'exploitation de l'ordre de 5% liée notamment aux produits des activités éducatives et aux subventions perçues.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les cotisations collectées par les coopératives scolaires et versées au siège départemental,
- les produits pour cessions achetés par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

Les cotisations collectées par les coopératives et versées au siège départemental sont peu significatives.

D'après les CRF reçus, les cotisations de l'exercice s'élèvent à 225 057 € soit environ 2,51% du total des charges des CRF reçus à la date d'établissement de la présente annexe.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DE SEINE MARITIME

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	35 841,29	}	dont 22 616,07 pour le siège départemental dont 13 225,22 pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	79 149,47	}	dont 48 877,94 pour le siège départemental dont 30 271,53 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans			6 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	15 329,87	}	dont 15 157,16 pour le siège départemental dont 172,71 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans			5 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	5 587 676,31	}	dont 649 535,37 pour le siège départemental dont 4 938 140,94 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			4 841,31 par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotations amortissements et gros équipement :	191 069,96	}	dont 7 788,31 pour le siège correspondant aux amortissements dont 183 281,65 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			179,69 par C.R.F. agrégé.
Total des produits :	9 425 823,10	}	dont 446 089,88 pour le siège départemental dont 8 979 733,22 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			8 803,66 par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	9 389 981,81	}	dont 423 473,81 pour le siège départemental dont 8 966 508,00 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			8 790,69 par C.R.F. agrégés
Résultat net moyen :			12,97 par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	1,0	1,0
Total	2,0	2,0

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops :		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	866	836
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	80%	76%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	977	956
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	35	19
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	1 014	1 033
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	8	2
Participants aux séances de formation (estimation)	50	15



BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DE SEINE MARITIME

ACTIF	31.08.2018			31.08.2017	PASSIF	31.08.2018	31.08.2017
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques	1 373	1 373			Fonds associatif	799 833	781 139
Terrains	29 839		29 839	29 839	Résultat du siege de l'association	22 616	18 694
Constructions	215 557	78 341	137 216	144 091	Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	3 078	3 078		3	TOTAL FONDS PROPRES	822 449	799 833
Autres immobilisations corporelles	26 509	20 640	5 870	2 466	PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Immobilisations en cours					Provisions pour risques		
Prêts OCCE					Provisions pour charges	39 713	37 830
Autres immobilisations financières	23		23	8	Fonds dédiés sur subventions		15 556
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	276 379	103 432	172 947	176 408	TOTAL PROVISIONS	39 713	53 387
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	9 027		9 027	7 711	Emprunts OCCE		
					Emprunts & dettes financières		
Coopératives et usagers divers	2 251		2 251	8 604	Fournisseurs	628	131
Comptes courants OCCE					Dettes fiscales et sociales	4 746	6 863
Autres créances	48 878		48 878	14 150	Comptes courants OCCE	671	2 589
Trésorerie	649 535		649 535	666 640	Autres dettes	15 157	11 437
Charges constatées d'avance	728		728	728	Produits constatés d'avance		
TOTAL ACTIF CIRCULANT	710 418		710 418	697 832	TOTAL DETTES	21 203	21 019
TOTAL GENERAL	986 798	103 432	883 365	874 239	TOTAL GENERAL	883 365	874 239



COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DE SEINE MARITIME

	2017/2018	2016/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	237 677	237 911
Ventes de produits pour cessions	9 680	9 556
Prestations de service et animations	31 478	31 792
Subventions d'exploitation	144 958	127 921
Produits divers de gestion courante	630	588
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Report des ressources non utilisées sur subventions affectées	15 556	11 490
TOTAL	439 978	419 257
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	8 062	5 327
Variation des stocks de fournitures à céder	-1 316	3 332
Achats de fournitures administratives	3 415	3 206
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	244 521	209 080
Impôts et taxes	2 517	2 635
Salaires	31 797	27 979
Charges sociales	13 158	10 856
Autres charges	110 992	110 894
Dotations aux amortissements	7 788	7 573
Dotations aux provisions	1 883	1 940
Engagements à réaliser sur subventions affectées		14 956
TOTAL	422 818	397 779
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	17 160	21 478
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des valeurs mobilières	4 192	8 057
Reprises sur provisions		
TOTAL	4 192	8 057
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	33	11 498
Dotations aux provisions		
TOTAL	33	11 498
RESULTAT FINANCIER (II)	4 158	-3 441
RESULTAT COURANT (I + II)	21 319	18 037
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	1 920	1 874
Sur opérations en capital		
Reprises sur amortissements et provisions		
TOTAL	1 920	1 874
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	622	1 217
Sur opération en capital		
Dotations aux amortissements et provisions		
TOTAL	622	1 217
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	1 298	657
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	22 616	18 694



ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Du bilan du **siège départemental** avant répartition de l'exercice clos le 31 août 2018, dont le total est de 883.365 € et du compte de résultat de l'exercice qui présente un excédent de 22.616 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du Siège Départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le Siège Départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le Siège Départemental est une composante de l'Association départementale comme les coopératives scolaires du département affiliées à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du Siège Départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques. Les actifs présentant un risque de non recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer.

Conformément à l'article 322-1 du Plan comptable Général relatif à la définition, l'amortissement et la dépréciation des actifs et à l'avis 2005 D du 1^{er} juin 2005 du comité d'urgence du CNC, la méthode suivante a été retenue :

- Pour les biens mobiliers non décomposables, l'amortissement est pratiqué sur la durée d'usage sans rechercher la durée d'utilisation, conformément à la mesure de simplification applicable aux petites structures ;
- Pour les biens immobiliers, l'amortissement est pratiqué en utilisant la méthode prospective de ré-allocation des valeurs nettes comptables. La construction a fait l'objet d'une décomposition entre structure et composants (cf. ci-dessous) avec des durées d'amortissement retenues à partir des durées réelles d'utilisation supposées de chaque composant :

Les locaux (10 rue de Dieppe à Notre Dame de Bondeville) du siège départemental ont été acquis pour une valeur brute de 238 710,64 € en juillet 2007. Cette valeur brute a été répartie comme suit :

DENOMINATION	VALEUR PAR COMPOSANT	DUREE D'AMORTISSEMENT DES COMPOSANTS
Total	238 710,64 €	
TERRAIN BATI	29 838,84 €	N/A
STRUCTURE	161 129,68 €	40 ANS
MENUISERIES EXTERIEURES	7.161,32 €	20 ANS
ELECTRICITE	11.935,63 €	20 ANS
ETANCHEITE	11 935,63 €	15 ans
FACADE	8 354,87 €	15 ans



II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	1 373,45			1 373,45
Terrains	29 838,84			29 838,84
Constructions et agencements	215 557,24			215 557,24
Matériel d'activités	3 077,83			3 077,83
Agencements & aménagements divers	3 580,79	4 312,80		7 893,59
Matériel de transport	7 604,10			7 604,10
Matériel informatique	8 133,49			8 133,49
Mobilier de bureau	2 878,20			2 878,20
Immobilisations en cours				
Total	272 043,94	4 312,80		276 356,74

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Les investissements de l'exercice sont les suivants :

Peintures sur la totalité du rez de chaussée murs et plafonds.

Il n'y a pas eu de cessions ou mises au rebut au cours de cet exercice.

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	1 373,45			1 373,45
Constructions et agencements	5%	40 953,77	4 028,24		44 982,01
Matériel d'activités	33% à 20%	3 074,35	3,48		3 077,83
Agencements & amén. divers	10%	32 148,50	3 495,62		35 644,12
Matériel de transport	25%	7 604,10			7 604,10
Matériel informatique	33%	7 611,56	260,97		7 872,53
Mobilier de bureau	20%	2 878,20			2 878,20
Total		95 643,93	7 788,31		103 432,24

2. Immobilisations financières

Parts Casden

7,62

Parts Crédit Mutuel

15,00

22.62

3. Stocks

Les stocks sont composés essentiellement de fournitures pédagogiques à céder aux coopératives. Ils sont évalués selon la méthode «premier rentré, premier sorti».

Dépôt de Matériel

9 026,66

9 026.66

4. Avances et acomptes versés

Néant

5. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	2 250,72		2 250,72
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	2 250,72		2 250,72

41106390	Ecole Primaire Publique	700,00	
41100440	Ecole élémentaire Jean Jaurès Oissel	1550,72	
TOTAL		2 250,72	



6. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Néant

7. Autres créances

Produit à recevoir suite à procès	13 249,98
Agence de l'eau (soldes à recevoir + dossiers à solder)	34 140,00
Erasmus	<u>1 487,96</u>
	48 877,94

8. Valeurs Mobilières de Placement

Néant

9. Disponibilités

Compte Crédit Mutuel	994,00
Casden	49 548,19
Banque Postale	161 332,17
Livret A Banque Postale	83 527,97
Compte sur livret Banque Postale	353 205,64
Intérêts courus à recevoir	908,36
Caisse	<u>19,04</u>
	649 535,37

10. Charges constatées d'avance

Assurances payées d'avance (4/12)	<u>727,70</u>
	727,70

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Le fonds associatif est le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel	37 830,15	1 882,86		39 713,01
Provisions pour charges	37 830,15	1 882,86		39 713,01
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
TOTAL	37 830,15	1 882,86		39 713,01

Dotations / reprises d'exploitation 1 882,86

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles

Total 1 882,86

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des cotisations patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

3. Fonds dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
ERASMUS	15 556,40		15 556,40	
Fonds dédiés	15 556,40		15 556,40	


4. Emprunts et dettes assimilées : Néant

Nature	Durée et Taux	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Emprunts (a)				
Découverts bancaires				
Autres emprunts				
Total	N/A	N/A		

5. Avances et acomptes reçus

Néant

6. Fournisseurs

La Poste	128.25
DDEN Participation Ecoles Fleuries	500.00
	628.25

7. Dettes fiscales et sociales

Congés payés	980.11
Urssaf	1 341.40
Retraite complémentaire	633.64
Mutuelle	0.00
Prévoyance Chorum	125.12
Uniformalion	410.66
Cotisations sociales sur congés à payer	417.80
Impôts sur intérêts	837.55
	4 746.28

8. Comptes courants OCCE (crédeurs)

Fédération Nationale	671.44
	671.44

SOLDE DE COTISATIONS	
2017/2018	671.44
TOTAL	671.44

9. Autres dettes

Coop Maille et Pécoud	10 336,80
Coop. Elémentaire Publique	700,00
Coop Ecole Maternelle Hélène Boucher (fermée en attente de reversement)	3 520,36
Coop de Criquetot sur Ouville (avance suite à découvert)	600,00
	15 157,16

10. Produits constatés d'avance

Néant

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT
1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	120 648	121 990
Cotisation nationale par coopérateur	1,090 €	1,080 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,88 €	0,87 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	237 676,56	237 910,50
Cotisations versées à la Fédération	131 506,32	131 749,20
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	131 506,32	131 749,20



2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères	6 000,00	1 000,00
Subventions conseil général		
Subventions communes	34 150,00	5 755,00
Autres subventions (Agence de l'Eau et Erasmus)	104 807,96	121 166,00
Total	144 957,96	127 921,00
Dont versées aux coopératives	141 037,96	119 474,65

3. Produits de gestion courante

Location four pour cuisson de terres	<u>630,00</u>
	630,00

4. Produits exceptionnels

Autres produits exceptionnels	2,83
Dons divers (dont frais de route administrateurs)	1 337,88
Produits exceptionnels fermeture coops	430,00
Produits sur exercices antérieurs (voir détail dans Rapport du trésorier)	<u>149,18</u>
	1 919,89

5. Charges exceptionnelles

Charges sur exercice antérieur et divers	<u>622,39</u>
	622,39

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Néant

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

3. Mise à disposition et bénévolat

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ 1820 heures de travail (un équivalent plein temps) valorisées à 50 000 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

4. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.

5- Honoraires

Conformément à la réglementation du code de commerce, le montant des honoraires au titre du contrôle légal des comptes inscrit en comptabilité s'élève à 3960 €.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

Néant.